

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2025

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 31 mars 2025, le Règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts;

Que ledit règlement a été approuvé le 14 avril 2025 par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire;

QUE ledit règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 avril 2025;

QU'UNE copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Fait à Saint-Pascal, ce 28^e jour d'avril 2025.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans l'édition de la semaine du 5 mai 2025 du journal le Placoteux et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 5 mai 2025.

Signé à Saint-Pascal, ce 5^e jour de mai 2025.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

